



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2025-110**

**PUBLIÉ LE 11 JUIN 2025**

# Sommaire

## **ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE 33 /**

R75-2025-06-04-00022 - 2025-06-04 Arrêté de création UEROS L'ADAPT (3 pages) Page 4

## **ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE 86 / Délégation Départementale de la Vienne**

R75-2025-06-04-00019 - Arrêté du 4 juin 2025 portant modification de l'autorisation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) LE PARC, sise à Targé - CHATELLERAULT, géré par l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) 86, sise à MIGNE-AUXANCES (Vienne) (3 pages) Page 8

## **ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DIRECTION GENERALE**

R75-2025-05-28-00008 - Arrêté du 28 mai 2025 relatif au portage associatif du Comité de Coordination Régional de la Santé Sexuelle (CoReSS) en Nouvelle-Aquitaine (2 pages) Page 12

R75-2025-06-04-00020 - Arrêté du 4 juin 2025 relatif à la composition nominative du Comité de Coordination Régionale de Santé Sexuelle (CoReSS) (3 pages) Page 15

## **ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOS -Direction de l'Offre de Soins - PPSPB**

R75-2025-06-02-00009 - Arrêté n°PUI 50/2025 du 2 juin 2025 autorisant l'EHPAD Centre Gériatrique du Muret à AMBAZAC (87240) à disposer d'une pharmacie à usage intérieur (PUI) (3 pages) Page 19

R75-2025-06-04-00021 - Arrêté PH45 du 4 juin 2025 portant cessation d'activité de la Pharmacie MARTIAL GODARD RAVEZIES à LE BOUSCAT (33110) (2 pages) Page 23

## **COUR D'APPEL DE BORDEAUX /**

R75-2025-06-02-00006 - DS - Ordonnancement secondaire CHORUS et CHORUS DT au 02 juin 2025 (2 pages) Page 26

R75-2025-06-02-00007 - DS - Ordonnancement secondaire et Marchés Publics au 02 juin 2025 (2 pages) Page 29

## **DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX / SGI**

R75-2025-06-02-00008 - 2025-06-02-DOUANES-arrêté subdélégation-administration generale JF RUBLER (2 pages) Page 32

## **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /**

R75-2025-06-10-00002 - Arrêté n° DREETS-2025-025 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale (8 pages) Page 35

R75-2025-06-10-00003 - Arrêté n° DREETS-2025-026 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (8 pages)

Page 44

**DRAC NOUVELLE-AQUITAINE / CRMH**

R75-2025-03-28-00030 - CADARS Stéphanie Arrêté nomination CDAOA86  
28-05-2025 (2 pages)

Page 53

R75-2025-05-28-00009 - FEAU Etienne Arrêté nomination CDAOA16  
28-05-2025 (2 pages)

Page 56

R75-2025-05-28-00010 - FOLTRAN Olivier Arrêté nomination CDAOA17  
28-05-2025 (2 pages)

Page 59

R75-2025-05-27-00004 - Maillé Ancienne Chapelle AP 27 05 2025 (2 pages)

Page 62

**MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de Bordeaux /**

R75-2025-06-10-00001 - Arrêté portant modification du conseil d'administration de la CAF de la Vienne (1 page)

Page 65

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA  
GIRONDE 33

R75-2025-06-04-00022

2025-06-04 Arrêté de création UEROS L'ADAPT

ARRETE du **4** JUIN 2025

portant autorisation de création d'une Unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) de 10 places, sise à Bordeaux (33000) par transformation de 10 places du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) Château Rauzé à Cénac, (33360), gérés par l'association l'ADAPT, sise à PANTIN (93508)

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 et L.313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'instruction N°DGOS/DGCS/DSS/R1/5C/1A/2018/266 du 21 décembre 2018 relative aux opérations de fongibilité et transferts pris en compte pour la détermination des objectifs de dépenses sanitaires et médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant adoption du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;

**VU** le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 ;

**VU** la décision du 15 avril 2025 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

**VU** la demande déposée le 15 novembre 2024 par l'association l'ADAPT, sise à PANTIN (93508), en vue de la création d'une Unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) de 10 places d'accueil de jour pour personnes cérébrolésées, sise à Bordeaux (33000) par transformation de 10 lits de soins médicaux et de réadaptation du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) Château Rauzé à Cénac (33360) ;

**VU** la validation accordée en janvier 2025 par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) du ministère des solidarités de l'opération relative à la transformation de 10 lits de soins médicaux et de réadaptation du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) Château Rauzé à Cénac (33360), en 10 places d'UEROS dans le cadre de l'instruction N°DGOS/DGCS/DSS/R1/5C/1A/2018/266 du 21 décembre 2018 relative aux opérations de fongibilité ;

**VU** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre l'ARS, le Conseil départemental de Gironde et le gestionnaire signé le 28 décembre 2018 et son avenant de prorogation ;

**CONSIDERANT** que l'ADAPT Gironde est partenaire du Dispositif UEROS Aquitaine créé par convention tripartite signée le 2 janvier 1998 avec le CHU de Bordeaux et l'UGECAM Aquitaine et gère dans ce cadre une unité d'autonomisation sociale située à Bordeaux, relevant des soins médicaux et de réadaptation, centrée sur l'évaluation, le réentrainement et la réinsertion sociale et rattachée au Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) Château Rauzé à Cénac ;

**CONSIDERANT** que les modalités de fonctionnement de l'unité d'autonomisation sociale, rattachée à l'autorisation sanitaire de l'établissement du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) Château Rauzé à Cénac, ne permettent pas un fonctionnement adapté aux besoins des usagers ;

**CONSIDERANT** que le fonctionnement en UEROS va ainsi permettre des modalités d'intervention adaptées en fonction des projets individualisés notamment en termes de personnels, d'organisation et de locaux ;

**CONSIDERANT** que l'ADAPT Gironde s'inscrit dans une filière de prise en charge assurant une continuité entre le sanitaire et le médico-social ;

**CONSIDERANT** que l'ADAPT Gironde coopère très étroitement avec les autres partenaires associatifs et institutionnels présents sur ce champ : l'AFTC (familles de traumatisés crâniens), le CHU de Bordeaux, le CRP de la Tour de Gassies, le GEM des Neuro-Festifs (association d'usagers) ;

**CONSIDERANT** que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine et qu'il répond aux besoins repérés par ce dernier ;

**CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La demande d'autorisation prévue à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles en vue de la création d'une Unité d'évaluation, de réentraînement, d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) de 10 places d'accueil de jour pour personnes cérébrolésées, sise à Bordeaux (33000) par transformation de 10 places du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) Château Rauzé à Cénac, (33360), est accordée à la l'association l'ADAPT, sise à PANTIN (93508) à compter de la date de signature de l'arrêté.

**ARTICLE 2** : Conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature de l'arrêté. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

**ARTICLE 3** : Cet établissement est enregistré comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) :

**Entité juridique : ASSOCIATION L'ADAPT**

N° FINESS : 930019484

N° SIREN : 775693385

Code statut juridique : [61] Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

Adresse : 14 RUE SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

**Entité établissement : U.E.R.O.S. L'ADAPT**

N° FINESS : 33 006 786 9

Code catégorie : 464 unités Evaluation Réentraînement et d'Orient. Soc. et Pro.

Adresse : Appt 110 31 rue de la Garonne Hall A 33000 Bordeaux

Capacité : 10 MODE DE TARIFICATION : 34 ARS/DG

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Co de	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
506	Evaluat réentraînem orientat soc. et socioprof cérébro-lésés	21	Accueil de jour	438	Cérébro lésés	10

**ARTICLE 4 :** L'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de trois ans suivant la notification de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

**ARTICLE 6 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

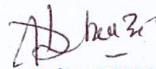
**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre compétent,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

A Bordeaux, le **4 JUIN 2025**

La Directrice de la protection de la santé et de  
l'autonomie,



**Julie DUTAUZIA**

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA  
VIENNE 86

R75-2025-06-04-00019

Arrêté du 4 juin 2025 portant modification de  
l'autorisation de la Maison d'Accueil Spécialisée  
(MAS) LE PARC, sise à Targé - CHATELLERAULT,  
géré par l'Association pour Adultes et Jeunes  
Handicapés (APAJH) 86, sise à MIGNE-AUXANCES  
(Vienne)

ARRETE du - 4 JUIN 2025

Portant modification de l'autorisation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) LE PARC, sise à Targé – CHATELLERAULT, géré par l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) 86, sise à MIGNE-AUXANCES (Vienne)

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L.313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; ses articles R. 344-1 et R.344-2 relatifs au fonctionnement des maisons d'accueil spécialisées ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant adoption du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;

**VU** le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** la décision du 15 avril 2025 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

**VU** l'arrêté du 16 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant renouvellement d'autorisation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) LE PARC pour une durée de 15 ans à compter du 03 janvier 2017, sise à Targé – CHATELLERAULT, gérée par l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) 86, sise à MIGNE-AUXANCES, pour une capacité totale de 69 places ;

**VU** l'arrêté du 31 décembre 2019 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant autorisation d'extension de 2 places de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) LE PARC, sise à Targé – CHATELLERAULT, gérée par l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) 86, sise à MIGNE-AUXANCES, portant la capacité totale à 71 places ;

**VU** le CPOM 2018-2022 signé le 29 décembre 2017, notamment sa fiche action n°16 précisant le projet de réorganisation de la MAS DU PARC ;

**VU** le dossier de demande de modification d'autorisation, déposé le 17 avril 2025 par l'APAJH 86 et modifié le 06 mai 2025, représentée par sa directrice générale, sollicitant la restructuration des types de clientèles accueillies au sein de la MAS DU PARC à moyens constants ;

**VU** le dossier justificatif déclaré complet le 21 mai 2025 ;

**CONSIDERANT** que le projet vise à accueillir davantage de profils de personnes en situation de handicap pour répondre aux besoins du territoire ;

**CONSIDERANT** que la transformation de 51 places de la clientèle Polyhandicap pour accueillir les clientèles Troubles du Spectre de l'Autisme, Cérébrolésés, Handicap rare et Déficience Intellectuelle, est réalisée à moyens constants ;

**CONSIDERANT** que la restructuration de la MAS va permettre d'accueillir ces différentes clientèles ;

**CONSIDERANT** que le projet présenté le 17 avril 2025, modifié le 06 mai 2025, est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**CONSIDERANT** qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional de santé sur le secteur des personnes handicapées ;

**CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La modification de l'autorisation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) LE PARC, sise à Targé – CHATELLERAULT, gérée par l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) 86 est accordée à compter de la signature du présent arrêté.

La capacité totale autorisée reste inchangée à 71 places.

**ARTICLE 2** : Cet établissement est enregistré comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) :

<b>Entité juridique : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) 86</b>	<b>Entité établissement : MAS DU PARC</b>
N° FINESS : 86 001 079 2	N° FINESS : 86 078 443 8
N° SIREN : 490 151 685	Code catégorie : 255 - Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)
Adresse : 25 RUE SAINT NICOLAS - 86440 MIGNE-AUXANCES	Adresse : ROUTE DE CHAUDET, TARGE - 86100 CHATELLERAULT
Code statut juridique : 61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	Capacité : 71

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	40	Accueil temporaire avec hébergement	500	Polyhandicap	1
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	40	Accueil temporaire avec hébergement	011	Handicap rare	2
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	21	Accueil de Jour	500	Polyhandicap	2
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	21	Accueil de Jour	117	Déficience Intellectuelle	3

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	11	Hébergement Complet Internat	500	Polyhandicap	17
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	11	Hébergement Complet Internat	438	Cérébrolésés	6
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	11	Hébergement Complet Internat	011	Handicap rare	4
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	11	Hébergement Complet Internat	117	Déficience Intellectuelle	24
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés	11	Hébergement Complet Internat	437	Troubles du Spectre de l'Autisme	12

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 03 janvier 2017.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

**ARTICLE 4 :** La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

**ARTICLE 5 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la MAS DU PARC par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

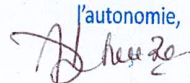
Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre compétent;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

A Bordeaux, le **4 JUIN 2025**

Pour le Directeur général de l'ARS,  
par délégation

La Directrice de la protection de la santé et de  
l'autonomie,



**Julie DUTAUIA**

Page 3 sur 3

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-05-28-00008

Arrêté du 28 mai 2025 relatif au portage associatif du  
Comité de Coordination Régional de la Santé  
Sexuelle (CoReSS) en Nouvelle-Aquitaine

**Arrêté du 28 mai 2025**  
**Relatif au portage associatif**  
**du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle**  
**(CoReSS)**  
**en Nouvelle Aquitaine**

**Le Directeur Général de**  
**l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

- VU** le code de la santé publique, notamment l'article L.3121-1 relatif à la lutte contre les virus de l'immunodéficience humaine et contre les infections sexuellement transmissibles, et les articles D.3121-34 à D.3121-37 relatifs à la coordination de la santé sexuelle ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel n°0245 de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** le décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle ;
- Vu** l'arrêté du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;
- VU** la décision du 2 janvier 2025 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la région N°R75-2025-077 le 18 avril 2025 ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2025 relatif à la création du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) porté temporairement par le centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;

**CONSIDERANT** le portage temporaire du CoReSS Nouvelle-Aquitaine par le centre hospitalier universitaire de Bordeaux depuis le 15 mars 2025 et la période de transition jusqu'à reprise totale des activités par le porteur définitif ;

**CONSIDERANT** l'appel à candidatures lancé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine du 16 avril au 6 mai 2025 à destination des associations à but non lucratif ;

**CONSIDERANT** le dossier de candidature déposé par l'association N@livh - numérot SIRET 844 699 231 - en date du 6 mai 2025, complet et conforme aux attendus fixés dans le cahier des charges joint à l'appel à candidatures ;

**CONSIDERANT** la réunion du Comité de sélection du 20 mai 2025 qui a examiné les candidatures reçues et sa décision de retenir la candidature de l'association N@livh.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La coordination en santé sexuelle de la région Nouvelle-Aquitaine est portée par un unique Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS), intitulé « CoReSS Nouvelle-Aquitaine ».

**ARTICLE 2 :** L'aire géographique du CoReSS Nouvelle Aquitaine recouvre l'intégralité de la région administrative, à savoir les douze départements suivants : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86) et Haute-Vienne (87).

**ARTICLE 3 :** L'association N@livh est désignée comme porteur du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) pour la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 2 juin 2025. Ce portage sera complet à l'issue d'une période de transition permettant le transfert de l'activité depuis le CHU de Bordeaux.

**ARTICLE 4 :** L'association N@livh s'engage à respecter les exigences définies dans le cahier des charges des Comités de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS).

**ARTICLE 5 :** Les modalités de fonctionnement, de gestion et de financement du CoReSS Nouvelle Aquitaine sont définis dans la convention conclue entre l'association N@livh et l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine. Le CoReSS devra notamment soumettre à l'ARS un rapport annuel d'activité et obtenir l'accord expresse de celle-ci pour toutes modifications de ses objectifs ou priorités ou avant d'engager tout partenariat.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine. Il sera notifié à l'association N@livh.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine,

  
Benoît ELLEBOODE

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-06-04-00020

Arrêté du 4 juin 2025 relatif à la composition  
nominative du Comité de Coordination Régionale de  
Santé Sexuelle (CoReSS)

**Arrêté du 4 juin 2025**  
**Relatif à la composition nominative**  
**du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle**  
**(CoReSS)**  
**en Nouvelle Aquitaine**

**Le Directeur Général de**  
**l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

- Vu** le code de la santé publique, notamment l'article L.3121-1 relatif à la lutte contre les virus de l'immunodéficience humaine et contre les infections sexuellement transmissibles, et les articles D.3121-34 à D.3121-37 relatifs à la coordination de la santé sexuelle ;
- Vu** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel n°0245 de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** le décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle ;
- Vu** l'arrêté du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;
- Vu** la décision du 15 avril 2025 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la région N°R75-2025-077 le 18 avril 2025 ;
- Vu** l'arrêté du 28 mai 2025 relatif au portage associatif du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) en Nouvelle Aquitaine ;

**CONSIDERANT** l'appel à candidatures lancé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine du 16 avril au 26 mai 2025 relatif à la nomination des membres des quatre collèges du CoReSS Nouvelle-Aquitaine ;

**CONSIDERANT** l'ensemble des dossiers de candidature reçus à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine et la nécessité d'assurer une représentation équilibrée de chaque composante de la santé sexuelle, des professionnels et des structures qui prennent en charge les populations les plus vulnérables et des territoires ;

**CONSIDERANT** la réunion du Comité de sélection du 28 mai 2025 qui a examiné les candidatures reçues et sa sélection des dossiers recevables pour composer les quatre collèges du CoReSS Nouvelle Aquitaine ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Le nombre de sièges du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle Nouvelle Aquitaine (CoReSS NA) est fixé à trente-cinq, répartis en quatre collèges.

**ARTICLE 2 :** La durée du mandat des membres du comité est de quatre ans, renouvelable. Chaque poste

vacant est renouvelé à l'assemblée plénière qui suit le décès, la démission ou la perte de qualité du membre concerné. Les institutions et les organisations mentionnées à l'article 4 du présent arrêté, peuvent désigner à tout moment un autre représentant en remplacement du membre nommé.

**ARTICLE 3 :** Le premier collège est composé des représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé.

COURTADE Aurélie	Infirmière (Niort)
ENGALENC Xavier	Médecin infectiologue, centre hospitalier de Brive
FERRAND Héléne	Médecin infectiologue, centre hospitalier de Libourne
FORTIN Héléne	Chirurgien-dentiste, URPS
LE HEN Isabelle	Médecin, CeGIDD et centre de santé sexuelle de Gironde
MATHET Anne	Infirmière coordinatrice, CPTS BOOSTE (Le Bouscat)
PEELMAN Florent	Médecin, sexologue clinicien, centre hospitalier de Périgueux
RATELET Anne	Infirmière en pratique avancée spécialisée en maladies infectieuses, centre hospitalier de La Rochelle
REILLER Brigitte	Médecin addictologue, CEID addiction de Bordeaux
RONCATO-SABERAN Mariam	Médecin infectiologue, CeGIDD de La Rochelle
TROUVE Alice	Sage-femme, PMI, Niort

**ARTICLE 4 :** Le deuxième collège est composé des représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé.

AUBRY Philippe	Centre hospitalier de La Rochelle, Unité sanitaire maison centrale de Saint Martin de Ré et service d'addictologie, médecin
BROCAS David	Association ENIPSE, coordinateur régional
COTTINEAU Céline	Association Promotion Santé 86, chargée de projet
FAULCON Danielle	CEID Gironde, pôle prostitution, responsable de pôle
FAURE Isabelle	Hôpital Saint André, Bordeaux, médecin HDJ et urgences
FOUCHER Juliette	CHU Haut Lévêque, Centre Expert hépatites virales Aquitaine
LAPEYRADE Sandra	Préfecture de région, SGAR-DRDFE, directrice régionale
LATOUR Véronique	Association La Case, directrice
MAHE Manon	Association Le Cacis, coordinatrice
MOREAU Anne	Université de Bordeaux, directrice du Service de Santé Etudiante
PINET Pauline	CHU Limoges, Médecin
POUSSIER Marie	Association Fédération des acteurs de la solidarité NA, chargée de mission
SALLETTE Patrick	Centre de ressource Intimagir, directeur
TENAIN Amandine	CIDFF 17, directrice
VIEIRA Milo	Association Le Girofard, co-directeur
MARDARI Cristina	Association Bordeaux Ville Sans Sida, chargée de projet

**ARTICLE 5 :** Le troisième collège est composé des représentants des malades et des usagers du système de santé.

ABDILLAH I AHMED Idriss	Association Actions Traitements, délégué territorial
BOST Coline	Fédération Régionale le Planning Familial Nouvelle Aquitaine, coordinatrice régionale
JACOUX Quentin	Association AIDES, responsable régional
ROUILAC Sylvain	Association Entr'AIDS, chargé de mission

**ARTICLE 6 :** Le quatrième collège est composé des personnalités qualifiées en santé sexuelle.

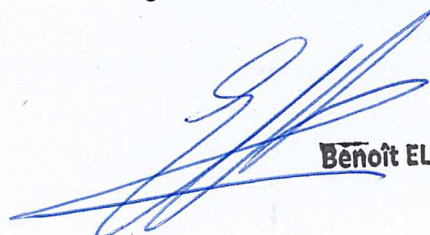
DABIS François	Médecin épidémiologiste
HECKMANN Sandrine	Sexothérapeute, Formatrice Genre et Santé Sexuelle
HOUPERT Tyffanie	Médecin, IML, UMJ (violences) CHU Poitiers,
VINCENT Corine	Coordinatrice de projets - accès aux droits, CASO (Médecins du Monde)

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine. Il sera notifié à l'association N@livh, porteuse du CoReSS NA.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Le Directeur Général de l'Agence  
régionale de santé Nouvelle-Aquitaine



**Benoît ELLEBOODE**

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-06-02-00009

Arrêté n°PUI 50/2025 du 2 juin 2025 autorisant  
l'EHPAD Centre Gériatrique du Muret à AMBAZAC  
(87240) à disposer d'une pharmacie à usage intérieur  
(PUI)

**Arrêté n°PUI 50/2025 du 2 juin 2025**

**Autorisant l'EHPAD Centre Gériatrique du Muret  
Sis 2, Allée de Muret  
à AMBAZAC (87240)**

**à disposer d'une pharmacie à usage intérieur (PUI)**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.5126-1 et suivants et R.5126-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°2016-1729 du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur ;
- VU** l'ordonnance n°2020-1407 du 18 novembre 2020 relative aux missions des Agences régionales de santé et notamment son article 4 ;
- VU** le décret n°2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usages intérieur ;
- VU** le décret n°2020-672 du 3 juin 2020 portant application de l'article 70 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé et relatif à l'exercice des professions de médecin ; chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité ou de diplôme normalement applicables et aux pharmacies à usage intérieur et notamment son article 14 II ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** le décret n°2022-18 du 7 janvier 2022 relatif aux pharmacie à usage intérieur ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé ;
- VU** l'arrêté du 30 juin 1988 (Licence n°268) autorisant la création d'une pharmacie à usage intérieur au sein de la Maison de retraite médicalisée d'AMBAZAC (87240) ;
- VU** l'arrêté du 24 mai 2005 autorisant le transfert de la pharmacie à usage intérieur du Centre de cure et d'hébergement pour personnes âgées du Muret à AMBAZAC (87240) ;

- VU** la décision du 15 avril 2025 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 18 avril 2025 au recueil des actes administratifs n° R75-2025-077 ;
- VU** la demande présentée par la directrice de l'EHPAD Centre Gériatrique du Muret sis 2, Allée de Muret à AMBAZAC (87240), réceptionnée le **25 février 2025** et déclarée complète le **26 février 2025** en vue d'obtenir une nouvelle autorisation pour les activités et missions de la pharmacie à usage intérieur (PUI) de son établissement dans le cadre des dispositions du décret n°2019-489 du 21 mai 2019 ;
- VU** le rapport d'enquête du **24 avril 2025** élaboré par le pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, à la suite de l'inspection réalisée sur site le **17 avril 2025**;
- VU** l'avis défavorable émis le **6 mai 2025** par le Président du Conseil Central de la section H de l'Ordre National des pharmaciens ;
- VU** les réponses apportées le **21 mai 2025** au rapport d'enquête mentionné ci-dessus ;
- VU** l'avis favorable avec réserves émis le **26 mai 2025** par le pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**CONSIDERANT** que la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Centre Gériatrique du Muret, dispose de locaux, de moyens en personnel, de moyens en équipement et d'un système d'information lui permettant d'assurer ses missions et activités dans le respect des dispositions du code de la santé publique et des règles de bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;

**CONSIDERANT** l'offre de services de santé et des besoins du territoire considéré.

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'EHPAD Centre Gériatrique du Muret sis 2, Allée de Muret à AMBAZAC (87240), est autorisé à disposer d'une pharmacie à usage intérieur (PUI).

**Article 2** : La pharmacie à usage intérieur (PUI) de l'EHPAD Centre Gériatrique du Muret dispose de locaux implantés sur un seul site sis 2, Allée de Muret à AMBAZAC (87240) au rez-de-chaussée de l'établissement.

**Article 3** : La pharmacie à usage intérieur (PUI) de l'EHPAD Centre Gériatrique du Muret assure l'approvisionnement des patients et résidents pris en charge par l'établissement.

**Article 4** : La pharmacie à usage intérieur (PUI) de l'EHPAD Centre Gériatrique du Muret assure les missions et activités suivantes :

- **Au titre de l'article L.5126-1 du code de la santé publique :**
  - La gestion, l'approvisionnement, la vérification des dispositifs de sécurité, la préparation, le contrôle, la détention, l'évaluation et la dispensation et en assure la qualité ;
  - La pharmacie clinique ;
  - L'information aux patients et professionnels de santé, action de promotion et évaluation du bon usage.
- **Au titre de l'article R.5126-9 du code de la santé publique :**
  - La préparation de doses à administrer (PDA).

**Article 5 :** Le temps de présence du pharmacien assurant la gérance est de **cinq demi-journées** par semaine.

**Article 6 :** Les arrêtés antérieurs concernant les activités et missions faisant l'objet de la présente autorisation sont abrogés.

**Article 7 :** En vertu des dispositions de l'article L.5126-4 du code de la santé publique, à l'exception des modifications substantielles qui font l'objet d'une nouvelle autorisation, la modification des éléments figurant dans l'autorisation fait l'objet d'une déclaration préalable.

**Article 8 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**Article 9 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine  
et par délégation,

La Directrice déléguée à l'organisation de l'offre de  
soins et à la réponse aux situations  
sanitaires exceptionnelles

Anne-Laure NAVARRE

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-06-04-00021

Arrêté PH45 du 4 juin 2025 portant cessation  
d'activité de la Pharmacie MARTIAL GODARD  
RAVEZIES à LE BOUSCAT (33110)

**Arrêté n° PH45 du 4 juin 2025**

Portant cessation d'activité d'une officine de pharmacie :  
PHARMACIE MARTIAL GODARD RAVEZIES  
33110 LE BOUSCAT

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

- VU** le code de la santé publique et notamment l'article L.5125-22 ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision du 15 avril 2025 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 18 avril 2025 au recueil des actes administratifs (n° R75-2025-077) ;
- VU** la licence n° 33#000529 délivrée le 27 décembre 1965 par la Préfecture de la Gironde ;
- VU** les courriers des 26 mars 2025 et 9 mai 2025 de Monsieur Michel MARTIAL, pharmacien titulaire de la Pharmacie MARTIAL GODARD RAVEZIES sise 55 rue Théophile Gautier, Centre Commercial-Résidence Godard à LE BOUSCAT (33110) informant l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine de la cessation définitive d'activité de leur officine de pharmacie et de la restitution de leur licence à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 ;

**CONSIDERANT** que la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de la licence selon les dispositions de l'article L.5125-22 du code de la santé publique.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La licence délivrée par la préfecture de la Gironde le 27 décembre 1965 et enregistrée sous le n° 33#000529 concernant l'officine de pharmacie située 55 rue Théophile Gautier, Centre commercial-Résidence Godard à LE BOUSCAT (33110) **est caduque à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.**

**Article 2** : L'arrêté du 27 décembre 1965 est abrogé.

.../...

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télé recours citoyen" accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

  
La Directrice déléguée à l'organisation de l'offre de  
soins et à la réponse aux situations  
sanitaires exceptionnelles,  
Anne-Laure NAVARRE

# COUR D'APPEL DE BORDEAUX

R75-2025-06-02-00006

DS - Ordonnancement secondaire CHORUS et  
CHORUS DT au 02 juin 2025



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**LA PREMIERE PRESIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX**

et

**LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

Vu le code de l'organisation judiciaire ;  
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;  
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;  
Vu le décret du n°2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;  
Vu le décret du 14 août 2020 portant nomination de Madame Isabelle GORCE, aux fonctions de première présidente de la cour d'appel de Bordeaux ;  
Vu le décret du 10 janvier 2025 portant nomination de Monsieur Eric CORBAUX en qualité de procureur général près la cour d'appel de Bordeaux,  
Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de Pau et la cour d'appel de Bordeaux en date du 1<sup>er</sup> juin 2016.

**DECIDENT**

**Article 1 :** Délégation de signature à l'effet de signer dans le progiciel intégré Chorus, les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés des programmes 101 et 166 est donnée aux agents du service administratif inter régional de la cour d'appel de Bordeaux et selon les modalités indiquées dans les articles suivants.

Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'appel de Pau.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à :

M. Christophe LOGEZ, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire ;  
Mme Delphine MALHERBE, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire adjoint ;  
Mme Karine GUICHON, responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;  
M. Matthieu SEICHEPINE, responsable de la gestion budgétaire chargée des marchés publics ;  
M. Fabien ALIE responsable de la gestion budgétaire de l'UO de Bordeaux ;  
Mme Corinne LUCAS, responsable de la gestion informatique ;  
Mme Audrey MONTEL, responsable de la gestion des ressources humaines ;  
Mme Sandrine RHODE-PIETTE, responsable de la gestion budgétaire du BOP sud-ouest ;  
Mme Marlène MERY, responsable de la gestion budgétaire du BOP sud-ouest - frais de justice ;  
Mme Marie SCOURZIC, responsable de la gestion de la formation ;  
Mme Stéphanie PERRIN, responsable de la gestion des ressources humaines

pour effectuer les actes de validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire et la signature des bons de commandes.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à :

Mme Marlène SILVESTRINI, responsable de la gestion budgétaire chargée du pôle chorus de Bordeaux ;

pour effectuer les actes de validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire, la signature des bons de commandes et tout acte de validation dans Chorus cœur (engagement, certification de service fait, demandes de paiement, ordres de payer, ordres de recettes...).

**Article 4 :** Délégation de signature est donnée à :

Mme Claire AIT-OUADDA, secrétaire administratif ;  
M. Grégory LANGE, secrétaire administratif ;  
M. Julien BORDES, secrétaire administratif ;  
Mme Corinne LE BOULICAUT, secrétaire administratif ;  
M. Maxime CHAUSSIER, secrétaire administratif ;  
Mme Danièle SACCHET, adjoint administratif ;

pour effectuer les actes de validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire dans la limite de leurs attributions et compétences.

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée à :

M. Fabrice CRISTOPHE, secrétaire administratif ;  
M. Lionel DUPUY, secrétaire administratif ;  
Mme Rebecca LEGROS, secrétaire administratif ;

pour effectuer tout acte de validation dans Chorus cœur (engagement, certification de service fait, demandes de paiement, ordres de payer, ordres de recettes...) et la signature des bons de commande sur les demandes d'achat validées ou après autorisation d'un valideur de Chorus formulaire (listés dans les articles 2 et 3).

**Article 6 :** Délégation de signature est donnée à :

Mme Sabrina AIT-SAADA, adjoint administratif ;  
M. Anthony ARDID, adjoint administratif ;  
Mme Mathilde CASTAING, adjoint administratif ;  
M. Patrick DECOLLAS, adjoint administratif ;  
Mme Edwige ETCHEVERRY, adjoint administratif ;  
Mme Léa DEBUYSER, adjointe administrative ;  
Mme Léa LAFITTE, vacataire ;

pour effectuer la certification de service fait et tout acte de validation dans Chorus cœur dans la limite de ses attributions et compétences.

**Article 7 :** Délégation de signature est donnée à :

M. Christophe LOGEZ, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire ;  
Mme Delphine MALHERBE, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire adjoint ;  
M. Fabien ALIE, responsable de la gestion budgétaire chargé de l'UO de Bordeaux ;  
M. Grégory LANGE, responsable de la gestion budgétaire adjoint ;  
Mme Claire AIT-OUADDA, secrétaire administratif pôle moyens ;  
M. Julien BORDES, secrétaire administratif pôle moyens ;  
Mme Danièle SACCHET, adjoint administratif pôle moyens ;  
M. Maxime CHAUSSIER, secrétaire administratif pôle moyens ;

pour signer tous actes d'ordonnement secondaire dans le progiciel Chorus DT (Déplacements Temporaires) concernant les personnels du ressort de la cour d'appel de BORDEAUX.

**Article 8 :** La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise à la direction générale des finances publiques de Bordeaux et au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Bordeaux.

**Article 9 :** La présente décision annule et remplace notre précédente décision en date du 13 mai 2025 et prend effet **à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025**.

**Article 10 :** La première présidente de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 2 juin 2025

**LE PROCUREUR GENERAL,**

**LA PREMIERE PRESIDENTE,**

  
Eric CORBAUX

  
Isabelle GORCE

# COUR D'APPEL DE BORDEAUX

R75-2025-06-02-00007

DS - Ordonnancement secondaire et Marchés  
Publics au 02 juin 2025



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;  
Vu l'article D 312-66 du code de l'organisation judiciaire relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires au premier président et procureur général de la cour d'appel ;  
Vu les articles R 312-70 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;  
Vu la circulaire relative au circuit simplifié d'exécution de la dépense pour certains frais de justice au titre de l'année 2012 en date du 19 mars 2012 ;  
Vu le protocole de service en date du 15 novembre 2011 conclus entre la cour d'appel de Pau et la cour d'appel de Bordeaux et portant sur le traitement des actes de gestion et l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes dans le progiciel Chorus ;  
Vu la convention de délégation de gestion entre cour d'appel de Pau et la cour d'appel de Bordeaux en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;  
Vu l'arrêté en date du 21 mai 2025 désignant monsieur Christophe LOGEZ en qualité de directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire du service administratif interrégional de Bordeaux ;  
Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;  
Vu l'article R. 312-67 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président et du procureur général pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel ;

**DECIDENT**

**Article 1 :** Délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de la Justice est donnée à monsieur Christophe LOGEZ, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire du service administratif interrégional de la cour d'appel de Bordeaux, pour les opérations de dépenses et de recettes des juridictions du ressort de la cour d'appel de Bordeaux.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christophe LOGEZ, cette délégation sera exercée par madame Delphine MALHERBE, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire adjointe, monsieur Fabien ALIE, monsieur Matthieu SEICHEPINE, madame Marlène SILVESTRINI, madame Sandrine RHODE-PIETTE, madame Marlène MERY, responsables de la gestion budgétaire, madame Corinne LUCAS, responsable de la gestion informatique, madame Karine GUICHON, responsable de la gestion du patrimoine immobilier, madame Marie SCOURZIC, responsable de la gestion de la formation, mesdames Audrey MONTEL et Stéphanie PERRIN, responsables de la gestion des ressources humaines au service administratif interrégional de la cour d'appel de Bordeaux.

**Article 3 :** En outre, en matière de frais de justice, délégation de signature est également donnée pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes, à la directrice de greffe de la cour ainsi qu'aux directeurs de greffe des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, pour les opérations de liquidation des dépenses et des recettes de frais de justice des juridictions de leur arrondissement judiciaire respectif.

**Article 4 :** En matière de fonctionnement courant, délégation de signature est donnée pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes de fonctionnement courant, à la directrice de greffe de la cour ainsi qu'aux directeurs de greffe des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, pour les opérations de liquidation des dépenses et des recettes de leurs juridictions.

**Article 5 :** Délégation conjointe de notre signature est donnée à monsieur Christophe LOGEZ, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire du service administratif interrégional de la cour d'appel de Bordeaux, afin de nous représenter pour tous les actes et décisions relevant de notre compétence conjointe pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christophe LOGEZ, cette délégation sera exercée par madame Delphine MALHERBE, au directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire, adjointe.

**Article 6 :** Délégation conjointe de notre signature est donnée à la directrice de greffe de la cour d'appel, aux directeurs de greffe des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leur représentant, ainsi qu'aux responsables de gestion du service administratif interrégional, pour l'émission et la signature des bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commandes.

**Article 7 :** Les bénéficiaires de la délégation visée aux articles 3, 4, 6 sont les suivants :

\* pour les articles 3, 4 et 6 :

- Madame Isabelle FERRIER, directrice du greffe de la cour d'appel de Bordeaux ;
- Monsieur François VERCAMER, directeur du greffe du tribunal judiciaire de Bordeaux ;
- Madame Mathilde MARTON, directrice du greffe du tribunal judiciaire de Libourne ;
- Madame Michèle PATTINIEZ, directrice du greffe du tribunal judiciaire d'Angoulême ;
- Madame Marie-Laure ROLLAND, directrice du greffe du tribunal judiciaire de Périgueux ;
- Monsieur Jean-Marc MONZIE, directeur du greffe du tribunal judiciaire de Bergerac ;

\* pour l'article 6 :

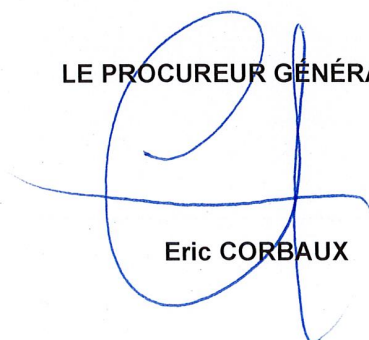
- Monsieur Christophe LOGEZ, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire ;
- Madame Delphine MALHERBE, au directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire, adjointe ;
- Monsieur Matthieu SEICHEPINE, responsable de la gestion budgétaire chargée des marchés publics ;
- Monsieur Fabien ALIE, responsable de la gestion budgétaire de l'UO de Bordeaux ;
- Madame Karine GUICHON, responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;
- Madame Corinne LUCAS, responsable de la gestion informatique ;
- Madame Audrey MONTEL, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Sandrine RHODE-PIETTE, responsable de la gestion budgétaire du BOP sud-ouest ;
- Madame Marlène MERY, responsable de la gestion budgétaire du BOP sud-ouest frais de justice ;
- Madame Marie SCOURZIC, responsable de la gestion de la formation ;
- Madame Marlène SILVESTRINI, responsable de la gestion budgétaire chargée du pôle chorus de Bordeaux ;
- Madame Stéphanie PERRIN, responsable de la gestion des ressources humaines ;

**Article 8 :** La présente décision annule et remplace notre précédente décision en date du 04 mars 2025 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025

**Article 9 –** La première présidente de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux chefs de juridiction, au directeur interrégional pour l'administration de la justice, aux responsables de gestion du service administratif inter régional de Bordeaux, aux directeurs et chefs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Bordeaux ainsi qu'aux directeurs départementaux des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques et de la Gironde. Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 2 juin 2025

LE PROCUREUR GÉNÉRAL,



Eric CORBAUX

LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE,



Isabelle GORCE

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET  
DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX

R75-2025-06-02-00008

2025-06-02-DOUANES-arrêté  
subdélégation-administration generale JF RUBLER

**ARRETE du 2 juin 2025**

**Subdélégation de signature du directeur interrégional par interim  
des douanes de Nouvelle-Aquitaine  
- administration générale -**

Le directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 21 septembre 2023 en matière d'administration générale de la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine

Arrête

**ARTICLE 1** – la délégation de signature est donnée pour tout document permettant d'accomplir les actes de gestion et d'organisation courante de la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine à :

- M. Hervé GEFROY, Administrateur des douanes, adjoint au directeur interrégional
- Mme Valérie MAGGIONI, DSD1, cheffe du Pôle RH
- M. Sébastien TUR, DSD2, chef du pôle Performance, Pilotage et Contrôle Interne
- M. Raphael GREFF, DSD2, chef du Pôle Logistique et Informatique
- Mme Marie-Laure MORREEL, IR1, cheffe du secrétariat général interrégional

**ARTICLE 2** – En cas d'absence ou d'empêchement ma suppléance sera exercée par :

- M. Hervé GEFROY, Administrateur des douanes, adjoint au directeur interrégional
- ou en cas d'empêchement de l'adjoint par :
- Mme Valérie MAGGIONI, DSD1, cheffe du Pôle RH
- ou en cas d'empêchement de la cheffe du Pôle RH par :
- M. Sébastien TUR, DSD2, chef du pôle Performance, Pilotage et Contrôle Interne
- ou en cas d'empêchement du chef du Pôle PPCI par :
- M. Raphael GREFF, DSD2, chef du Pôle Logistique et Informatique
- ou en cas d'empêchement du chef du Pôle Logistique et Informatique par :
- Mme Marie-Laure MORREEL, IR1, cheffe du secrétariat général interrégional

DIRECTION INTERREGIONALE DE NOUVELLE-AQUITAINE  
Service : Secrétariat général interrégional  
1, quai de la douane  
33064 Bordeaux Cedex

**ARTICLE 3** – la délégation de signature est donnée pour tout document, en matière de gestion des ressources humaines (GRH) concernant la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de ses attributions, à :

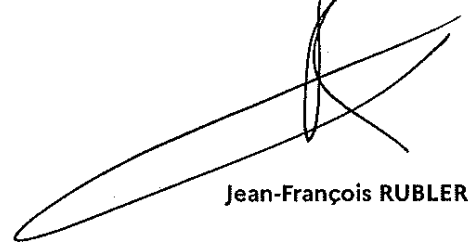
- Mme Valérie SIRBEN, IR1, adjointe à la cheffe du Pôle RH

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait le 2 juin 2025

Le directeur interrégional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-François RUBLER

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du  
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2025-06-10-00002

Arrêté n° DREETS-2025-025 de Monsieur  
Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant  
subdélégation de signature en matière  
d'administration générale



**Arrêté n° DREETS-2025-025 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX,  
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)  
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale**

- VU** le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles, le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la construction et de l'habitation, le code des juridictions financières, le code de la sécurité intérieure ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ;
- VU** le décret n° 2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde
- VU** l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté du 1er septembre 2022 nommant Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er octobre 2022 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 de Monsieur Etienne GUYOT, donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

## ARRÊTÉ

**Article 1er :** Subdélégation de signature générale est donnée à Monsieur Anthony Montagne, ingénieur en chef du génie sanitaire, directeur régional délégué de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie, Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités, Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique du travail, Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage et à Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :

- **Compétences sur le champ de l'emploi, des entreprises et de la politique de la ville et du fonds social européen**

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle, cheffe du département fonds européens
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Madame Laure Bonnefont, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord
- Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
- Monsieur Damien Jourdes, directeur du travail, délégué à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels pour la région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation
- Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi
- Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud

Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer de manière dématérialisée sur l'extranet Entreprises Adaptés 2 de l'Agence de services et de paiement les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et avenants financiers dans le cadre de leurs attributions :

- Cyril Bernède, inspecteur du travail, chargé de mission entreprises adaptées
- Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi

- **Compétences sur le champ du contrôle de la formation professionnelle, de l'apprentissage**

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises

- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
- **Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail**
  - Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle travail
  - Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail
  - Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT
- **Compétences sur le champ de la concurrence et de la consommation**
  - Madame Monica Becker, directrice départementale de 2<sup>ème</sup> classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique
  - Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît
  - Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1<sup>ère</sup> classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales
  - Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1<sup>ère</sup> classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
  - Madame Chrystelle Fremaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale
  - Madame Solène Klutsch, inspectrice principale CCRF, cheffe de service Vins – Signes de qualité
  - Monsieur Christophe Labonne, inspecteur expert CCRF, inspecteur ITV – VINS – BEVS du service Vins
  - Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal de la CCRF, chef du service contrôle des relations inter-entreprises
  - Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges
  - Madame Corinne Spannagel, inspectrice-experte CCRF, adjointe au chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
  - Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1<sup>ère</sup> classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie
- **Compétences sur le champ de la cohésion sociale**
  - Madame Marta Arniella-Alonso, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux
  - Madame Virginie Bara, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale,
  - Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
  - Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux
  - Monsieur Malick Faradji, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, chargé de mission au service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
  - Madame Stéphanie Frémont, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, chargée de mission au service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
  - Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables,
  - Madame Hélène Massol, attachée d'administration de l'État, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux
  - Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification
  - Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification.
  - Madame Joelle Sevres, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux

- Madame Patricia Viale, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
- Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service formation certification

- **Compétences sur le champ de la protection des données**

- Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse

**Article 3** : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions :

- toutes décisions, instructions et correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous son autorité, tant en ce qu'ils concernent la gestion des moyens en personnels, que ceux ayant trait aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers ;
- les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État.

**Pôle Ressources et Pilotage**

- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail et chef d'antenne DREETS de Limoges
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
- Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention et chef d'antenne DREETS de Saint-Benoît
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

**Article 4** : Subdélégation de signature est donnée aux agents, ci-après, en qualité de supérieur hiérarchique à l'effet de valider les ordres de mission et les états frais de déplacement des agents placés sous leur autorité.

**Pôle transverse**

- Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse
- Monsieur Eric Cléron, attaché statisticien principal, responsable adjoint du SESAM
- Monsieur Olivier Dufour, attaché principal d'administration de l'État, chef du SESAM

**Pôle Ressources et Pilotage**

- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail et chef d'antenne DREETS de Limoges
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage

- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
- Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention et chef d'antenne DREETS de Saint-Benoît
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

#### **Pôle Entreprises Emploi Economie**

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle, cheffe du département fonds européens
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Madame Laure Bonnefont, attachée principale d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord
- Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
- Monsieur Damien Jourdes, directeur du travail, délégué à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels pour la région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation
- Madame Sophie Normand, attachée principale d'administration de l'État, cheffe d'unité & industries du bois
- Monsieur Cédric Porta Bonete, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef d'unité & aéronautique
- Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi
- Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud

#### **Pôle Politique du Travail**

- Monsieur Nicolas Bertet, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle régionale des grandes opérations BTP
- Madame Lauriane Catala, directrice adjointe du travail, responsable de la mission sanction administrative et recours
- Monsieur Stéphane Coro, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité régionale d'appui et de contrôle sur le travail illégal
- Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail
- Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique travail
- Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT

#### **Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie**

- Madame Monica Becker, directrice départementale de 2ème classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique
- Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît

- Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales
- Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
- Madame Chrystelle Fremaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale
- Madame Solène Klutsch, inspectrice principale CCRF, cheffe de service Vins – Signes de qualité
- Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal de la CCRF, chef du service contrôle des relations inter-entreprises
- Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges
- Madame Corinne Spannagel, inspectrice experte CCRF, adjointe au chef de la mission pilotage animation et appui opérationnel
- Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

### **Pôle Solidarités**

- Madame Virginie Bara, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale,
- Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
- Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux
- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables
- Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification
- Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification
- Madame Patricia Viale, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
- Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service formation certification

**Article 5** : Dans le cadre de la subdélégation visée à l'article 2 et à l'article 3 demeure soumis à la signature du préfet de région :

- les actes à portée réglementaire ;
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- les conventions de financement et actes d'attribution de subventions engageant financièrement l'État au-delà de 150 000 €, quel qu'en soit le bénéficiaire ;
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités ;
- les réponses aux recours administratifs ;
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

Demeurent également réservés à la signature du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, les marchés publics dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés publics de fournitures et services et à 500 000 € HT en ce qui concerne les marchés publics de travaux.

**Article 6** : Habilitation est donnée pour présenter les observations orales de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État à :

- Madame Marta Arniella-Alonso, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômés sanitaires et sociaux
- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Madame Virginie Bara, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale,
- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines
- Madame Monica Becker, directrice départementale de 2ème classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail et chef d'antenne DREETS de Limoge
- Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage
- Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
- Madame Lauriane Catala, directrice adjointe du travail, responsable de la mission sanction administrative et recours
- Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration
- Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail
- Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales
- Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique du travail
- Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
- Madame Chrystelle Fremaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale
- Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT
- Monsieur Adrien Hipp, inspecteur CCRF, inspecteur chargé d'appui juridique aux enquêtes
- Madame Christelle Ibanez, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructurations
- Monsieur Damien Jourdes, directeur du travail, délégué à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels pour la région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Solène Klutsch, inspectrice principale CCRF, cheffe de service Vins – Signes de qualité
- Madame Marie-Christine Le-Capitaine, inspectrice experte CCRF, inspectrice VINS-BEVS du service vins
- Monsieur Christophe Labonne, inspecteur expert CCRF, inspecteur ITV – VINS - BEVS du service vins
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
- Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention et chef d'antenne DREETS de Saint-Benoît

- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables
- Madame Hélène Massol, attachée d'administration de l'État, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
- Monsieur Nicolas Meteyer, inspecteur CCRF, enquêteur LME
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation
- Monsieur Thierry Pagenot, inspecteur principal de la CCRF, chef du service contrôle des relations inter-entreprises
- Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Delphine Ruel, inspectrice CCRF, enquêteur LME
- Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges
- Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification
- Madame Joelle Sevres, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux
- Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie
- Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi
- Madame Patricia Viale, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation
- Madame Nathalie Vignau, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service formation certification

**Article 7** : Le directeur régional délégué et les responsables de pôles de la DREETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le **10 JUIN 2025**

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités

Jean-Guillaume BRETENOUX

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du  
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2025-06-10-00003

Arrêté n° DREETS-2025-026 de Monsieur  
Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant  
subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire



**Arrêté n° DREETS-2025-026 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)  
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** le code de la commande publique, le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles, le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la construction et de l'habitation, le code des juridictions financières ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

**VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne Guyot, en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2022 nommant Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral 30 janvier 2023 de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de région, portant modification de la délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral 30 janvier 2023 de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de région, portant modification de la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

## ARRÊTÉ

**Article 1er** : Subdélégation de signature générale est donnée à Monsieur Anthony Montagne, ingénieur en chef du génie sanitaire, directeur régional délégué de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie, Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle politique du travail, Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage et à Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de recevoir les crédits des programmes suivants :

102 : *Accès et retour à l'emploi*

103 : *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

La présente subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État

**Article 3** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

102 : *Accès et retour à l'emploi*

103 : *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

134 : *Développement des entreprises et régulations*

147 : *Politique de la ville*

155 : *Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail pour les crédits relevant de l'assistance technique « fonds social européen »*

305 : *Stratégies économiques*

787 : *Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage*

790 : *Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement*

155 : *Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales.*

111 : *Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail. Cette subdélégation porte sur les conventions ARACT et CRGE.*

Ainsi que les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes du fonds social européen (FSE).

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville
- Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle, cheffe du département fonds européens
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie
- Madame Laure Bonnefont, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord
- Madame Marie-Pierre Brun, attachée d'administration de l'État, cheffe du service politique de la ville
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, chargée de mission prévention et restructuration
- Monsieur Arthur Fourny, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises

- Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration, redynamisation
- Madame Laëtitia Tamarelle, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service formation et insertion par l'emploi
- Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud

**Article 4** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

*111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail*

*155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère du travail.*

- Monsieur Pierre Fabre, directeur du travail hors classe, chef du pôle travail
- Monsieur Yves Deroche, directeur du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail
- Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT

**Article 5** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

*155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail dont l'assistance technique du Fonds Social Européen (FSE)*

*216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur. UO216 CPRH-CASR « Convergence de l'action sociale régionale »*

*354 : Administration territoriale de l'Etat*

*723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État*

*134 : Développement des entreprises et régulations (CCRF)*

*363 : Compétitivité*

*124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6*

- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail, chef d'antenne DREETS de Limoges
- Monsieur Benoît Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'Etat, référente régionale politiques indemnitaires et masse salariale, pour les actes relatifs à la paye
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des - ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
- Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention, chef d'antenne DREETS de Saint-Benoît
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Pour les seules prestations individuelles d'action sociale, subdélégation est également donné à :

- Madame Christel Alenda, contractuel de droit public, gestionnaire énergie et logistique
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Brigitte Lagarde, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire financier
- Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier

**Article 6** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

134 : *Développement des entreprises et régulations (CCRF)*

155 : *Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère de l'économie.*

- Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint au chef de la mission métrologie légale
- Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1<sup>ère</sup> classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales
- Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1<sup>ère</sup> classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel
- Madame Chrystelle Fremaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale
- Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges
- Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1<sup>ère</sup> classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

**Article 7** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de :

1°) recevoir les crédits des programmes relevant des BOP régionaux suivants :

177 : *Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14,*

304 : *Inclusion sociale et protection des personnes, actions 13 à 23*

2°) recevoir les crédits relevant des BOP centraux suivants :

124 : *Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6, 364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS*

3/ recevoir les crédits du fonds public national suivants :

*Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL)*

4°) répartir les autorisations d'engagement et de crédits de paiement entre les unités opérationnelles (UO) chargées de leur exécution.

5°) sous réserve de non-dépassement de la dotation globale consentie à l'UO, autoriser des ajustements de la programmation des interventions au bénéfice de tiers (titre VI) et des investissements directs (titre V) validée en Comité de l'Administration Régionale (CAR) au bénéfice des UO, dans une fourchette ne dépassant pas 20 % en plus ou en moins par opération, sauf si le montant de l'ajustement est inférieur à 10 000 €. Au-delà de la limite ainsi définie, ces ajustements doivent être soumis à la validation préalable du secrétaire général pour les affaires régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR et procéder aux subdélégations le cas échéant, les opérations de titre V étant obligatoirement individualisées pour les opérations immobilières.

6°) procéder en cours d'exercice budgétaire à des réallocations en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre les UO, étant mentionné que les réallocations dont le montant aboutirait à minorer ou à abonder la dotation d'une UO de plus de 10 %, sauf si celui-ci est inférieur à 10 000 €, doivent être soumises à la validation préalable du secrétaire général pour les affaires régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR. La présente subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

- Madame Virginie Bara, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale

- Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables

**Article 8** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les :

1°) Les BOP régionaux suivants :

177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14,

304 : Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23

2°) Les BOP centraux suivants :

364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS

3°) Le fonds public suivant :

Fonds national d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL)

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, le cas échéant, des opérations relatives aux recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions).

- Madame Virginie Bara, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de pôle, cheffe du service cohésion sociale
- Madame Véronique Castro, attachée d'administration de l'État hors classe échelon spécial, directrice régionale adjointe, cheffe du pôle solidarités
- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables

### **Article 9** : Marchés publics

Subdélégation de signature est donnée en ce qui concerne les marchés supérieurs à 40 000 € HT et inférieur ou égal à 140 000 € HT et pour tous les actes et décisions dévolus au pouvoir adjudicateur par les textes sur le code de la commande publique et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des budgets opérationnels de programmes précités à :

- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail, chef d'antenne DREETS de Limoges
- Monsieur Benoît Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications
- Monsieur Darmi Madi Attoumani, attaché principal d'administration de l'État, référent régional prévention, chef d'antenne DREETS de Saint-Benoît
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Subdélégation de signature est donnée, sous la forme d'une habilitation, à utiliser l'outil « PLACE » et « APPACH » pour les marchés de la DREETS à :

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique

- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service d'appui au pilotage
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Catherine Métivier, adjointe administrative principal de 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire achats logistique
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

**Article 10** : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de passer outre l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'Etat sauf délégation expresse consentie en la matière par un autre chef de service de l'Etat,

**Article 11** : Subdélégation est donnée dans l'application Chorus pour les rôles de :

1/ responsable de BOP (RBOP) sur les BOP suivants :

102 : *Accès et retour à l'emploi*

103 : *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique
- Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

147 : *Politique de la ville, actions 1 à 4,*

177 : *Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14*

304 : *Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23*

364 « *Cohésion* » : *UO 0364 - CMSS*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

2/ pilote des crédits de paiement des BOP suivants :

102 : *Accès et retour à l'emploi*

103 : *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

305 : *Stratégies économiques*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique
- Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305

- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail

134 : Développement des entreprises et régulations

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail, y compris pour les crédits relevant du programme technique « fonds social européen »

790 : Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement

354 : Administration territoriale de l'Etat

723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État  
124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6

147 : Politique de la ville, actions 1 à 4

177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14

304 : Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23

364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique/9
- Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

**Article 12 :** Validation des actes d'ordonnancement secondaire dans Chorus

Subdélégation pour valider dans l'application CHORUS les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses portées par les BOP visés aux articles précédents est donnée à :

- Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

**Article 13 :** Validation des ordres de mission dans Chorus DT

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans Chorus DT en qualité de service gestionnaire à :

- Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Brigitte Lagarde, adjointe administrative principal de 2ème classe, gestionnaire financier
- Monsieur Loïc Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

- Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

**Article 14 :** Validation des états de frais dans Chorus DT

Subdélégation est donnée pour valider les états de frais dans Chorus DT en qualité de gestionnaire valideur à :

- Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Brigitte Lagarde, adjointe administrative principal de 2ème classe, gestionnaire financier
- Madame Assia Mjamri, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Monsieur Loic Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

**Article 15 :** Validation des opérations d'inventaire

Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'inventaire régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire physique, à :

- Monsieur Loic Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable de rattachement régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire comptable, à :

- Monsieur Loic Lesage, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement

**Article 16 :** Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation utiliser le progiciel « OSIRIS » pour assurer le visa ordonnateur et l'instruction des subventions relatives à la politique de la ville à :

- Madame Touria Ahouo, contractuelle de droit public, gestionnaire administrative et budgétaire
- Madame Yasmina Hamou, contractuelle de droit public, gestionnaire administrative et budgétaire
- Madame Marie-Pierre Brun, cheffe du service politique de la ville
- Madame Sylvie Guérin, contractuelle de droit public, gestionnaire administrative et budgétaire
- Madame Caroline Léger, contractuelle de droit public, chargée de mission
- Madame Fabienne Piaulet, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire administrative et budgétaire

**Article 17 :** Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des agents ayant reçu subdélégation de signature sont adressés au comptable assignataire de la Vienne.

**Article 18 :** Le directeur régional délégué et les responsables de pôles de la DREETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 10 JUIN 2025

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités

Jean-Guillaume BRETENOUX

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-03-28-00030

CADARS Stéphanie Arrêté nomination CDAOA86  
28-05-2025



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
Nouvelle-Aquitaine**

**Arrêté du 28 MAI 2025**

**portant nomination de conservateur délégué  
des antiquités et objets d'art de la Vienne**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest  
Préfet de la Gironde**

**VU** le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

**VU** le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**VU** l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 portant nomination de Madame Maylis DESCAZEAUX, directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine

**VU** l'arrêté préfectoral n° R75-2023-01-30-00019 en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Maylis DESCAZEAUX, directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'avis de la conservatrice régionale des monuments historiques-adjointe du 21 mai 2025 ;

**VU** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 21 mai 2025 ;

## **ARRÊTE**

**Article premier** : Mme Stéphanie CADARS est nommée conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du département de la Vienne pour une durée de 4 ans à compter du 26 novembre 2024.

**Article 2** : cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

**Article 3** : la secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

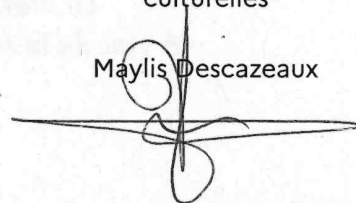
Bordeaux, le 28 MAI 2025

Préfet de Région

Par délégitation,

La Directrice régionale des Affaires  
culturelles

Maylis Descazeaux



DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-05-28-00009

FEAU Etienne Arrêté nomination CDAOA16  
28-05-2025



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction regionale  
des Affaires culturelles  
Nouvelle-Aquitaine**

ARRÊTÉ DU 28 MAI 2025

**portant nomination de conservateur délégué  
des antiquités et objets d'art de Charente**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest  
Préfet de la Gironde**

**VU** le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

**VU** le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**VU** l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 portant nomination de Madame Maylis DESCAZEAUX, directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine

**VU** l'arrêté préfectoral n° R75-2023-01-30-00019 en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Maylis DESCAZEAUX, directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'avis de la conservatrice régionale des monuments historiques-adjointe du 21 mai 2025 ;

**VU** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 21 mai 2025 ;

## **ARRÊTE**

**Article premier** : M. Étienne FÉAU est nommé conservateur-délégué des antiquités et objets d'art du département de la Charente pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

**Article 2** : cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

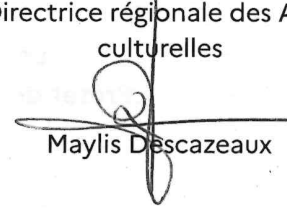
**Article 3** : la secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Bordeaux, le 28 MAI 2025

Préfet de Région

Par délégation,

La Directrice régionale des Affaires  
culturelles



Maylis Descazeaux

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-05-28-00010

FOLTRAN Olivier Arrêté nomination CDAOA17  
28-05-2025



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des Affaires culturelles  
Nouvelle-Aquitaine**

ARRÊTÉ DU 28 MAI 2025

**portant nomination de conservateur délégué  
des antiquités et objets d'art de la Charente-Maritime**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest  
Préfet de la Gironde**

- VU** le code du patrimoine, notamment son livre VI ;
- VU** le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 portant nomination de Madame Maylis DESCAZEAUX, directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine
- VU** l'arrêté préfectoral n° R75-2023-01-30-00019 en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Maylis DESCAZEAUX, directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'avis de la conservatrice régionale des monuments historiques-adjointe du 21 mai 2025 ;
- VU** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 21 mai 2025 ;

## **ARRÊTE**

**Article premier** : M. Olivier FOLTRAN est nommé conservateur-délégué des antiquités et objets d'art du département de la Charente-Maritime pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Article 2** : cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

**Article 3** : la secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

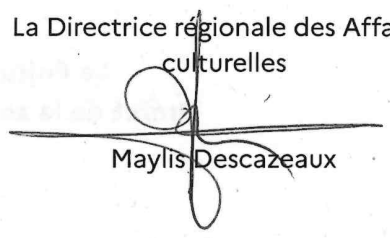
28 MAI 2025

Bordeaux, le 28 MAI 2025

Préfet de Région

Par déléation,

La Directrice régionale des Affaires  
culturelles



Maylis Descazeaux

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2025-05-27-00004

Maillé Ancienne Chapelle AP 27 05 2025



**Arrêté du**

**27 MAI 2025**

**portant radiation d'inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne chapelle  
de MAILLÉ (Vienne)**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest  
Préfet de la Gironde**

**Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le code du patrimoine, livre VI, titre 1 et 2 ;

**VU** le décret no 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

**VU** l'arrêté en date du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Maylis DESCAZEAUX, directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté en date du 30 juillet 1947 portant inscription au titre des monuments historiques du portail en arc surbaissé surmonté d'un écusson et de deux petites fenêtres en arc tréflé sur la face nord et au chevet ;

**VU** l'accord à la radiation de protection au titre des monuments historiques de la mairie de Maillé, propriétaire de l'édifice, par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2024 ;

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) entendue en sa séance du 3 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que l'ancienne chapelle de Maillé (Vienne) ne présente plus d'intérêt du point de vue de l'art et de l'histoire en raison de sa démolition et de la disparition des éléments lapidaires qui avaient fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques ;

## ARRÊTE

**Article premier** : L'ancienne chapelle de MAILLÉ (Vienne) et ses éléments lapidaires sont radiés de l'inscription au titre des monuments historiques.

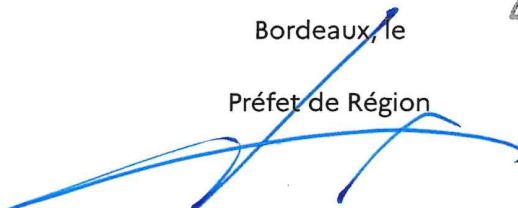
**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, ainsi qu'à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Bordeaux, le

27 MAI 2025

Préfet de Région



Etienne GUYOT

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de  
Bordeaux

R75-2025-06-10-00001

Arrêté portant modification du conseil d'administration  
de la CAF de la Vienne



# MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTÉ n°52 / 2025

**portant modification à l'arrêté de nomination des membres du Conseil d'Administration  
de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,  
Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel n°4/2022 du 6 mars 2022 portant nomination des membres Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne modifié les 29 avril 2022, 16 mai 2023, 5 février 2024, 15 février 2024, 3 mars 2025, 1 avril 2025 et 15 avril 2025 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

### ARRÊTENT

#### Article 1

L'arrêté ministériel n°4/2022 en date du 6 mars 2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) est mis fin au mandat sans remplacement de :

- **Madame Lore CHATILLON**. Le siège de suppléant devient vacant.

#### Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 10 juin 2025

Pour les ministres et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux  
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit  
des organismes de sécurité sociale

**Hubert VERDIER**